



**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE PGO AUTOMOBILES DU 22 SEPTEMBRE 2006**

Les actionnaires de PGO Automobiles se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 22 septembre 2006 au siège social.

Au cours de cette réunion, les décisions suivantes ont notamment été adoptées :

- l'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 qui font apparaître une perte de 3 933 611 euros, soit une perte inférieure à la perte constatée pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 (à savoir 6 338 546 euros) par l'assemblée générale des actionnaires de la société réunie le 27 mars 2006 ;
- l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé d'affecter la perte de l'exercice 2005 en totalité sur le compte « report à nouveau ».

Le Tribunal de commerce d'Alès, aux termes d'un jugement en date du 23 mai 2006, a renouvelé la période d'observation de la société à titre exceptionnel pour une durée de huit mois s'achevant le 31 janvier 2007, a mis fin à la mission de représentation de l'Administrateur Judiciaire et lui a confié une mission d'assistance auprès des organes de direction de la société.

Le Tribunal de commerce d'Alès doit examiner un premier projet de plan de continuation qui lui sera présenté le 10 octobre prochain avec le soutien des actionnaires majoritaires.

La cotation des actions de la société, admises aux négociations sur le Marché Libre – Euronext Paris, demeure en l'état suspendue et la reprise de la cotation n'est pas envisagée dans l'immédiat.

PGO Automobiles sera présente au Mondial de l'Automobile qui se déroulera du 30 septembre au 15 octobre à Paris au Parc des expositions (Porte de Versailles, stand n° 411, Hall 3, Allée D). Les modèles SPEEDSTER II et CEVENNES seront présentés à cette occasion.

Saint-Christol-lez-Alès, le 27 septembre 2006.